

OBJET :

GALERIES COMMERCIALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 1957

57030
Résiliation de concessions L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Routin, Castelneau, Couzinot, Gausseil, Barrot, Pouget, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domocq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Mello Pouché, MM. Rochederoux, Grussenmeyer, Dufour, Counil, Edouard, Chamboulan, Papeau, Guichoua.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Les Conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MM. Deau et Judici, propriétaires de stands aux Galeries Commerciales n'ont jamais ouvert ce qui est un manquement grave au cahier des charges qu'ils ont approuvé.

La Ville a favorisé les tentatives de mutation (autorisation de céder les droits au bail accordée) mais aucun résultat concret n'a pu être obtenu à cause des prétentions des concessionnaires. Non seulement les stands n'ont pas été ouverts, mais le prix du loyer n'a même jamais été acquitté.

A l'automne dernier, le Conseil Municipal ayant décidé de reprendre les stands, les intéressés furent priés, par lettres recommandées à deux reprises, de remettre les clés. Aucun résultat n'a été obtenu. Il y a lieu maintenant d'autoriser la ville à engager une procédure en résiliation de contrat.

Le Conseil Municipal

Considérant que les stands Deau et Judici situés dans les Galeries Commerciales n'ont jamais été ouverts par les concessionnaires et qu'aucun loyer n'a jamais été payé

Vu le cahier des charges des Galeries Commerciales dont les intéressés ont eu communication.

Cui l'exposé du rapporteur

autorise

M. le Maire à engager la procédure en vue d'obtenir la résiliation
des contrats de concessions de MM. Judicaï et Daud dans les Galeries
Commerciales

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé surregistre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



VU

Rochefort s/Mer le 30 Avril 1957
Le Sous-Préfet : illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 6 Mai 1957
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

